

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY**

**Séance du 08 novembre 2022**

**Réf. 2022.08.07**

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 03 novembre 2022, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

**Présents :**

**CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
COLLON Colette  
POIRON Jean-Pierre  
BISSAY David  
CHAVEROT Gilbert**

**DENIS Chantal  
LANGE Audrey  
PERRIER Guy  
SERRAILLE Joëlle  
LAURENT Michel  
MESSAOUDI – PERRET Merryl**

**Excusés :**

**GIROUD Marc (pouvoir à Jean Claude PALAIS)  
BLANCHARD Valérianne (pouvoir à Michel LAURENT)**

**Secrétaire de séance : COLLON Colette**

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement et de modernisation de la voirie pour 2023 qui se présente comme suit :

TRAVAUX de VOIRIE	Montant
EIFFAGE - PATA 2023 « Echansieux »	8 855 € HT
EIFFAGE - Impasse des Digitales	14 797 € HT
EIFFAGE - Chemin du Morillon	9 233 € HT
EIFFAGE - Rue de la Croix Girerd	41 363 € HT
<b>Total Général</b>	<b>74 248 € HT</b>

Elle signale que cette opération peut être financée en partie par une subvention du Département de la Loire qui apporte son soutien aux Communes qui en font la demande.

Madame le Maire propose donc de solliciter une subvention auprès de cette instance et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, pris connaissance du dossier soumis à son examen et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le programme de voirie de 2023 pour un montant de travaux de **74 248 € HT** ;
- **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire une subvention pour aider au financement de l'opération de Voirie d'un montant de **74 248 € HT** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme ;
- **DIT** que cette opération d'un montant de 74 248 € HT sera inscrite au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

A VIOLAY, le 14 novembre 2022,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20221108-202208007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



La secrétaire de séance,  
Colette COLLON

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le... **18 NOV. 2022**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.